

Communiqué de presse*Garde et accueil du jeune enfant***Les parents plébiscitent la compétence professionnelle
et la souplesse des modes de garde et d'accueil**

- *La Fesp a consulté plus de 1 200 parents sur leurs pratiques des modes de garde et d'accueil de leurs jeunes enfants*
- *60 % des parents recourent à plusieurs modes simultanément*
- *« sécurité » et « garantie de compétence » font la différence avec le travail au noir*

Une étude de la Fédération du service aux particuliers (Fesp) soutenue par la Direction générale des entreprises (DGE-Mission des services à la personne) du ministère de l'Economie et des Finances, est publiée aujourd'hui. Menée auprès de parents d'enfants de moins de trois ans, elle éclaire leur vécu ainsi que leurs attentes en matière de services de garde ou d'accueil de leurs jeunes enfants.

Plus de 1 200 familles, représentatives de la diversité des situations familiales et sociales, et réparties sur l'ensemble du territoire national, ont répondu au questionnaire de la Fesp sur leur expérience en matière de prise en charge de leurs enfants. La consultation porte sur tous les modes de services proposés aux parents, dont plus de 6 sur 10 indiquent avoir recours à plusieurs types de services simultanément. Par exemple, plus d'une famille parentale sur deux (51 %) utilise simultanément une garde au domicile parentale associée à une place en crèche ou après l'école.

La flexibilité entre les solutions proposées aux parents

Sans surprise, quel que soit le mode de garde ou d'accueil utilisé, la « compétence » du professionnel la première attente des parents (82 %) loin devant le sens de « l'écoute » (13 %) et « l'adaptabilité » (12 %)¹.

A l'égard des structures de garde ou d'accueil, les écarts entre les attentes des parents sont plus resserrés. La première qualité attendue est la « souplesse » face aux aléas des besoins (36,26 %), avant la « réactivité » (33,02 %), la « proximité » arrivant en troisième position (23,22 %).

Enfin, la possibilité d'avoir recours à plusieurs modes de garde et d'accueil est qualifiée d'« indispensable » par la grande majorité des parents (67,14 %) pour s'organiser face aux obligations du travail, seulement 6 % l'estimant « peu importante ». 54 % indiquent avoir dû réduire leur temps de travail ou renoncer à travailler faute d'accès à des solutions de service.

.../...

¹ Choix multiple possible.

Plusieurs travaux et études ont montré la nécessité de mieux connaître les réalités vécues par les familles et leurs attentes afin de déterminer les solutions qui pourraient être mises en œuvre. Parmi ceux-ci, une étude de la Cnaf en 2006² et plus récemment un rapport sénatorial³ ont permis de constater le chemin parcouru tout en faisant apparaître les champs restés en jachère. Valorisation des métiers, mais aussi encouragement de la flexibilité des dispositifs d'accueil du jeune enfant sont parmi les orientations susceptibles d'apporter des réponses adaptées aux parents.

Par ailleurs, le déficit du nombre de créations de places de crèches, le départ à la retraite de 30 % des assistantes maternelles et les tensions sur le recrutement des professionnels de la garde à domicile plaident pour un travail de définition des mesures qui pourraient être avancées pour mieux articuler les différents modes de garde et d'accueil du jeune enfant, et favoriser les parcours professionnels au sein des métiers concernés.

Synthèse des résultats

- 53 % des répondants ont deux enfants mineurs au foyer, 20 % trois enfants, 1 % quatre enfants ;
- plus de 6 répondants sur 10 indiquent avoir ou avoir eu recours à plusieurs modes de garde et d'accueil simultanément ;
- la compétence apparaît nettement en tête des attentes des parents lorsqu'ils font appel à une personne pour garder ou accueillir leur(s) enfant(s), suivi de la capacité d'écoute et de celle d'adaptabilité ;
- les attentes envers les structures (garde à domicile et/ou crèche) placent en première position la souplesse (36 %), devant la réactivité (32,8 %) et la proximité (23,5 %) ;
- plus de 66 % qualifient d'« indispensable » l'accès à une solution de garde ou d'accueil de leur(s) enfant(s) ;
- plus de 70 % des répondants estiment que les premiers avantages d'un mode de garde ou d'accueil déclaré sont la « sécurité » (40,4 %) et la « garantie de compétence » (31,9 %) ;
- plus de 53 % des répondants déclarent avoir dû « réduire leur temps de travail », voire « cesser une activité professionnelle » ;
- les parents estiment être suffisamment informés sur les différents modes de garde, sauf pour les micro-crèches. A noter que l'écart entre les parents indiquant être suffisamment informés sur la garde d'enfants et les autres est faible, au détriment des seconds ;
- les qualités reconnues varient selon les modes de garde et d'accueil ;
- plus de 6 répondants sur 10 indiquent que les interlocuteurs publics n'ont pas été utiles dans leur recherche de solutions de garde et d'accueil de leur(s) enfant(s) ;
- il est constaté une forte disparité de capacité d'information des interlocuteurs publics selon les modes de garde et d'accueil, en faveur des crèches et des assistantes maternelles, et en défaveur de la garde à domicile et, dans une moindre mesure, des micro-crèches.

Contact presse : 01 53 85 40 80

² Dossier d'étude n°76, *Les incidences de la flexibilité du temps de travail sur le champ professionnel de la petite enfance*, Centre d'études de l'emploi, Cnaf, janvier 2006.

³ Rapport d'information sur *Les modes d'accueil des jeunes enfants : un enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes*, sénateur Cyril PELLEVAT, mai 2015.